



Coordination des Fédérations
et Associations de Culture
et de Communication

Lyon, le 7 avril 2017

Dossier d'Assemblée Générale Constitution de la **COFAC AUvergne-Rhône-Alpes**

- DEROULEMENT

14h30 : Accueil café – Offert par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

15h : Ouverture de l'Assemblée Générale

- CONTACTS

Cofac Aura
Chez ligue de l'enseignement – FOL 69
20 rue François Garcin
69423 Lyon Cedex 03
Mail : contact@ecole-cirque-rhone-alpes.com



Les réseaux membres de la COFAC Nationale invités en région

- POURQUOI LA CREATION DE LA COFAC REGIONALE ?

La région Auvergne-Rhône-Alpes est une des plus dynamiques et des plus variées de France. Dans la vie culturelle, ses activités touchent à une pluralité de domaines :

de la musique au théâtre, de la conservation du patrimoine au développement des activités muséales, de la danse au cirque et au mime, du spectacle vivant au cinéma et aux arts de l'audiovisuel... Ce foisonnement d'initiatives est le produit de nombreuses associations, mais dont certaines sont isolées ou inégalement réparties sur le territoire. Comment réunir ces forces créatrices avec le double défi de préserver leur singularité et de les inciter à concourir à l'intérêt général ?

Une coordination régionale qui rassemble les fédérations, unions, groupements d'associations ou associations régionales représentatives œuvrant dans le domaine culturel et de la communication, se propose de faciliter la création et les pratiques artistiques en favorisant la rencontre et la réflexion aussi bien sur les apports respectifs que sur l'influence commune de ces associations dans la région et au-delà. Il s'agit d'assurer leur représentation au sein des groupements régionaux associatifs et des groupements régionaux où siègent des représentants associatifs, de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts et de participer à leur rayonnement, de favoriser l'information et la formation de leurs personnels et de leurs membres. Mais, en premier lieu, il s'agit de faire connaître leurs activités auprès de l'ensemble des citoyens en montrant leurs savoir-faire et la qualité des actions ou des spectacles qu'elles produisent. En s'adressant ainsi à des publics d'âges et de milieux différents, la COFAC-AURA veut encourager l'ouverture à la diversité des sensibilités et des expressions culturelles, la communication sans préjugés ni frontières et le partage des talents.

Plusieurs régions se sont déjà dotées d'une coordination à l'échelle de leur territoire. La COFAC-AURA s'engage dans cette construction collective qui sera d'autant plus respectueuse des particularités de chacun, qu'elle développera entre ses membres une véritable synergie. Cette dynamique nouvelle est à l'œuvre avec le soutien de la COFAC et des autorités régionales, elle s'appuie sur le désir et la volonté de ses membres de rendre les activités artistiques et de communication accessibles au plus grand nombre.

- LES ETAPES DE TRAVAIL

Sous l'impulsion de la Présidente nationale de la COFAC, les fédérations de la région ont été invitées à se réunir le 13 janvier au siège de la FOL du Rhône. Après une présentation synthétique du rôle de la COFAC et du retour d'expérience d'une COFAC régionale, c'est spontanément que 6 représentants de fédérations se sont proposés pour constituer un bureau régional provisoire.

Les choses sont allées alors très vite, car lors de la première réunion du bureau le 26 janvier, nous avons pu élaborer des demandes précises qui ont été portées le jour même au Directeur du service Culture du Conseil régional. Partant de la mise en avant de l'intérêt général, nous avons reçu un accueil très positif et ouvert, débouchant sur leur accord pour accueillir l'assemblée générale de constitution de la COFAC Aura au siège du conseil régional.

Le bureau provisoire s'est donc lancé avec enthousiasme dans la préparation de cette AG de constitution.

- LA COFAC NATIONALE

Constituée de 26 fédérations, confédérations et unions nationales, la COFAC permet aux acteurs associatifs de la culture et de la communication de réfléchir et d'agir de manière concertée sur la place des associations, des amateurs et des bénévoles dans l'élaboration des politiques culturelles.

- La COFAC est née en 1999 d'une volonté de placer les associations de culture et de communication au cœur des débats et des projets de la société d'aujourd'hui,
- elle est constituée de 26 fédérations nationales représentant 40 000 associations sur l'ensemble du territoire (métropole et Dom-Tom), plus de 300 000 bénévoles responsables et près de 3 millions d'adhérents. Tous les champs disciplinaires sont réunis au sein de la COFAC : spectacle vivant, patrimoine, cinéma, communication, arts plastiques, éducation artistique...
- La COFAC fait entendre la voix des associations sur cinq thèmes :
 - La place et la reconnaissance des **pratiques en amateur**.
 - Le rôle des associations dans l'**éducation culturelle et artistique**.
 - Les **besoins en financement** des associations et de leurs réseaux fédérés.
 - L'activité humaine dans les associations --**salarial, bénévolat**-- et la structuration du secteur.
 - Les **enjeux européens** des associations culturelles.
- La COFAC interroge également les politiques culturelles à l'échelle régionale, départementale et locale, suite à la constitution de COFAC Régionales : Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, PACA et Auvergne-Rhône-Alpes (en construction), et de la mise en place des délégués régionaux.
- Les membres de la COFAC ont en commun la promotion d'une libre vie associative culturelle qui vise à développer des activités sans finalité lucrative, exprimant ainsi la participation de la société civile à la gestion de l'intérêt général et à la construction du vivre ensemble.

Les membres de la COFAC :

A Cœur Joie (AJC) – Association nationale des Professeurs d'Art Dramatique (AnPad) – Confédération Française des Batteries Fanfares (CFBF) – Confédération des Maisons des Jeunes et de la Culture de France (CMJCF) - Confédération Musicale de France (CMF) - Confédération Nationale des Foyers Ruraux (CNFR) - Enfance et Musique - Fédération des Amis du Théâtre Populaire (FATP) -- Fédération Française de l'Audiovisuel – Fédération Française des Ecoles de Cirque (FFEC) – Fédération Française de l'Enseignement Musical, Chorégraphique et Théâtral (FFEM) – Fédération des Ecomusées et Musées de Société (FEMS) - Fédération Française de Cinéma et Vidéo (FFCV) – Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques (FFFSH), Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) - Fédération Française des Sociétés d'Amis des Musées (FFSAM) - Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné – (FUSE) - Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation (FNCTA) – Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) – Jeunesses Musicales de France (JMF) – Ligue de l'Enseignement – Patrimoine-Environnement – Peuple et Culture – Union des Fanfares de France (UFF) – Union REMPART – Territoires et Cinémas

Bureau de la COFAC (2016-2017) :

- Présidente : Marie-Claire MARTEL (FUSE)
- Vice-présidente : Claire VAPILLON (FFMJC)
- Vice-président : Alain de la BRETESCHE (Patrimoine-Environnement)
- Vice-président : Jean-Michel RAINGEARD (FFSAM)
- Secrétaire général : Olivier LENOIR (REMPART)
- Secrétaire général adjoint : Vincent NIQUEUX (JM France)
- Trésorier : Alain LABROUCHE (FATP)
- Membre : Catherine PEREZ (FCSF)
- Membre : Jean-Luc GONNEAU (Territoires é Cinémas)
- Membre : Arnaud MOREL (FFEM)

COFAC régionales :

- Ile de France : Jacques GUENEE (Territoriales et Cinémas), président
- Bourgogne-Franche-Comté : Claire VAPILLON (FFMJC), présidente
- Nouvelle Aquitaine : Jany ROUGER (La Ligue), président
- PACA : Emmanuel ROUX (FRMJC), président
- Auvergne-Rhône-Alpes (en construction)

Délégués régionaux :

- Fanny REYRE MENARD, FUSE est nommée déléguée de la région Pays de la Loire
- Catherine CHEVRET, A Cœur Joie est nommée en Normandie
- Alain LABROUCHE, FATP est délégué pour la région Centre
- Sybille WALLOIS, membre de la FUSE est déléguée en Nord Pas de Calais-Picardie
- Yann FREMEAUX, FRMJC, est délégué dans la région Grand-Est

Délégations :

- Marie-Claire MARTEL et Alain de La BRETESCHE, siègent au CA du MOUVEMENT associatif
- Marie-Claire MARTEL, conseillère au CESE au titre de la cohésion sociale et territoriale et vie associative, membre de la section de l'éducation de la culture et de la communication, représentante du Mouvement associatif au Bureau du CESE
- Alain de la BRETESCHE, délégué du Mouvement associatif au comité consultatif du fonds social européen (FSE).
- Anne-Marie BOURRROUILH, déléguée du Mouvement associatif au comité consultatif du fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).
- Claire VAPILLON, membre du comité de pilotage sur la gouvernance des systèmes d'information de la DJEPVA, membre du HCVA
- Céline RECCHIA et Mathilde BIRON siègent au Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ)